



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTITULÉ DU POSTE :

TUTEUR DE MAISONNÉE

SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : 42 - LOIRE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2024

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultramarins.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs sur les missions suivantes :

- Préparation du centre/convoyage : 1 jour
- Durée du séjour : 13 jours
- Rangement du centre/convoyage : 1 jour

En 2024, huit séjours de cohésion seront proposés :

SESSIONS 2024							
Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3	Séjour 4	Séjour 5	Séjour 6	Séjour 7	Séjour 8
19 février au 02 mars	11 mars au 23 mars	25 mars au 06 avril	15 avril au 27 avril	13 mai au 25 mai	03 juin au 14 juin	17 juin au 28 juin	03 juillet au 15 juillet

Des jours de formation/préparation sont également à prévoir en amont du séjour (à définir avec le chef de centre). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

POSSIBILITE DE CANDIDATER POUR UNE SEULE OU PLUSIEURS SESSIONS.

FONCTION : Tuteur de maisonnée

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : Un tuteur de maisonnée pour 14 volontaires

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)
Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe de 14 volontaires) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 4 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des volontaires :
 - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, de l'hygiène, tenues etc ;
 - susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, modules divers etc. Veiller à l'assiduité et au respect des horaires ;
 - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.
2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
 - faire connaître et respecter le règlement intérieur ;
 - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements ;
 - gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
 - veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter strictement les mesures de sécurité ;
 - identifier les risques, les situations problématiques.
3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
 - créer des temps d'échanges démocratiques ;
 - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général ;
 - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
 - créer une cohésion de groupe ;
 - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses compétences et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions auprès des volontaires dans le cadre des activités qui leur sont proposées.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

CONNAISSANCES :

- BAFA souhaité ou autre diplôme de l'animation ou du sport, sinon, expériences d'encadrements de publics.
- Psychologie de l'enfant.
- Sécurité physique et morale des mineurs.

COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion.
- Capacité d'écoute et réactivité.
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement.
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes.

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 68.90 € brut par jour (hors indemnité congé payé) incluant les jours de préparation/formation, les jours d'encadrement (séjour) et les jours de repos compensateur.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Pour tout renseignement :

Agnès KASSA GAZARD 04 77 81 41 31, Florence CHAUDIER 04 77 59 90 95, Régis CORNET 04 77 81 41 01

Pour candidater CV et lettre motivation à adresser à : ce.sdjes42.snu@c-lyon.fr